

PROCES - VERBAL
de la séance du Conseil Municipal du lundi 25 octobre 2021

La séance est ouverte à 20^h00 sous la présidence de M. le Maire Hans **DOEPPEN** en présence des adjoints Elisabeth **BECK** - Jean-Marc **KRENER** - Francine **BRACH** - Jean-Luc **HERRMANN** - Cyrille **LEZIER** et des membres - Irma **SOMBORN** - Jean-Marc **FISCHBACH** - Martine **ZIMMERMANN** - Cathy **MUNSCH** - Lionel **STEINMETZ** - Caroline **HOFSTETTER** - Sandrine **RUCH** - Vincent **LEININGER** - Nicolas **MOEBS** - Steeve **FERTIG** - Marc **DANNER** – Serge **JUD**

Absents ayant donné procuration :

Sabine **FISCHBACH** par procuration donnée à Cyrille **LEZIER**
Elisabeth **SCHLEWITZ** par procuration donnée à Francine **BRACH**
Laurence **ANDRITT** par procuration donnée à Caroline **HOFSTETTER**
Fatih **BAYRAM** par procuration donnée à Nicolas **MOEBS**
Gilles **THIRIET** par procuration donnée à Steeve **FERTIG**
Claudia **HENNINGER** par procuration donnée à Marc **DANNER**

Absents excusés :

Nicole **GESCHWIND** - Lucas **RICHERT** - Pierre-Louis **MUGLER** -

La majorité des membres en exercice étant présents ou représentés, l'assemblée peut délibérer valablement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, désigne M. Nicolas **MOEBS** pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 4 octobre 2021. Aucune remarque n'est formulée. Le conseil municipal approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés le compte-rendu de la séance du 4 octobre 2021.

M. le Maire appelle les affaires inscrites à l'ordre du jour. Aucune réclamation relative à l'ordre du jour n'est formulée.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter trois points supplémentaire à l'ordre du jour à savoir :

- « *Finances publiques – Emprunts – Réalisation d'un emprunt de 2 500 000 € pour le financement des investissements prévus au budget principal de la ville* »
- « *Finances publiques – Décisions budgétaires - Décision modificative n°3 au budget principal de la ville* »
- « *Commande publique - Marchés publics – Restructuration/extension de la mairie d'Ingwiller - Déclaration de sous-traitance lot n° 2 Terrassement/Gros-œuvre* »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal procède à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. *Campagne de recensement des habitants d'Ingwiller 2022 – Recrutement Agents recenseurs – Personnel contractuel*
2. *Institutions et vie politique – Intercommunalité – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Hanau-La Petite Pierre portant sur l'évaluation des charges transférées dans le cadre du transfert à la Communauté de Communes des compétences « Création, entretien et exploitation des infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) » et « Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code»*
3. *Subvention d'équipement aux associations – Club Vosgien Ingwiller*
4. *Commande publique - Marchés publics – Restructuration/Extension Mairie d'Ingwiller – Attribution du marché travaux relatif au Lot n° 06 "Étanchéité - Végétalisation - Bardage"*
5. *Commande publique - Marchés publics - Information sur la délégation*
6. *Urbanisme – Droit de préemption urbain – Information sur la délégation*
7. *Finances publiques – Emprunts – Réalisation d'un emprunt de 2 500 000 € pour le financement des investissements prévus au budget principal de la ville »*
8. *Finances publiques – Décisions budgétaires - Décision modificative n°3 au budget principal de la ville »*
9. *Commande publique - Marchés publics – Restructuration/extension de la mairie d'Ingwiller - Déclaration de sous-traitance lot n° 2 Terrassement/Gros-œuvre »*
10. *Divers*

1° Campagne de recensement des habitants d'Ingwiller 2022 – Recrutement Agents recenseurs – Personnel contractuel

M. Cyrille LEZIER, Adjoint au Maire en charge des ressources humaines, informe les élus que la commune d'Ingwiller réalisera en 2022 le recensement de ses habitants avec l'appui de l'INSEE.

L'enquête se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022.

Le recensement de la population est en principe effectué tous les 5 ans dans les communes de moins de 10 000 habitants et aurait donc dû se dérouler en 2021. La campagne de recensement a finalement été reportée en 2022 en raison du contexte épidémique de Covid-19.

M. Cyrille LEZIER rappelle que le recensement permet d'établir la population officielle de chaque commune et fournit des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement.

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales.

Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux) et à déterminer les moyens de transports à développer.

Pour préparer et réaliser la campagne de recensement l'agent communal Emmanuel GUERRIER a été nommé « *coordonnateur communal du recensement de la population* » par arrêté du Maire.

Le coordonnateur est l'interlocuteur de l'INSEE pendant toute la durée de la campagne de recensement.

Il assure la logistique, la communication, l'encadrement des agents recenseurs et assure la confidentialité des données récoltées.

L'enquête sur le terrain est effectuée par des « agents recenseurs ».

L'INSEE recommande un agent recenseur pour 200 à 250 logements recensés dans les communes de moins de 10 000 habitants.

Une formation obligatoire de 2 demi-journées portant sur les conditions d'exécution des enquêtes de recensement est délivrée à toute personne concourant à la préparation et à la réalisation de l'enquête de recensement.

M. Cyrille LEZIER indique que le recours à neuf agents recenseurs s'avère nécessaire, Ingwiller étant divisée en 9 secteurs de 250 logements au maximum.

Il y a donc lieu de créer 9 postes d'agents contractuels affectés au recensement.

Les agents recenseurs seront désignés par arrêté relevant de la seule responsabilité de la commune.

Leur rémunération relève de la responsabilité de la commune et est fixée par délibération.

Aussi, il est donc proposé au Conseil Municipal de rémunérer les agents recenseurs selon les modalités ci-après :

- taux de rémunération à 1.60€ net par feuille de logement ou bulletin individuel collectés.
- Un forfait de 100€ net pour les séances de formation des agents recenseurs.

En contrepartie de la prise en charge de la préparation et la réalisation des enquêtes de recensement, la commune recevra une dotation forfaitaire versée par l'Etat d'un montant de 7 145 €.

La dotation est calculée en prenant en compte deux paramètres : la population municipale et le nombre de logements résultant du dernier dénombrement connu.

La collectivité devra inscrire à son budget l'ensemble des dépenses spécifiques liées à l'enquête de recensement et en recette la dotation forfaitaire de recensement.

L'avis des élus est demandé en ce qui concerne le recrutement de 9 agents recenseurs et les modalités de leur rémunération.

➤ *Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :*

1) *Décide de créer 9 emplois d'agents contractuels pour assurer le recensement de la population d'Ingwiller pour la période allant du 20 janvier 2022 au 19 février 2022 ;*

2) *Fixe la rémunération des agents recenseurs comme suit :*

- *taux de rémunération de 1.60€ net par feuille de logement collectée ;*
- *taux de rémunération de 1.60€ net par bulletin individuel collecté ;*
- *forfait de rémunération de 100€ net pour l'ensemble des séances de formation.*

3) *Autorise M. le Maire à nommer par arrêté les agents recenseurs aux conditions susvisées.*

2° Institutions et vie politique – Intercommunalité – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Hanau-La Petite Pierre portant sur l'évaluation des charges transférées dans le cadre du transfert à la Communauté de Communes des compétences « Création, entretien et exploitation des infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) » et « Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code »

M. le Maire, Hans DOEPPEN, informe le Conseil Municipal que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 07/10/2021 pour évaluer les charges transférées dans le cadre du transfert à la Communauté de Communes des compétences suivantes :

- ❖ *« Création, entretien et exploitation des infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) » ;*
- ❖ *« Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code »*

Le rapport, dont une copie est annexée à la présente, a été notifié à la commune d'Ingwiller en date du 08/10/2021.

Comme le prévoit la loi, ce rapport est soumis à l'avis du Conseil Municipal qui dispose d'un délai de trois mois à compter de sa notification pour délibérer.

L'avis du Conseil Municipal est demandé.

➤ *Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :*

Vu *la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,*

Vu *l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales,*

Vu l'alinéa 7 du IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, réunie le 7 octobre 2021,

1) **Approuve** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, réunie le 7 octobre 2021, portant sur l'évaluation des charges transférées dans le cadre du transfert à la Communauté de Communes des compétences :

- ❖ « Création, entretien et exploitation des infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) » ;
- ❖ « Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code » ;

2) **Charge M. le Maire** de notifier cette délibération à M. le Président de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre.

3° Finances locales – Subvention d'équipement aux associations – Club Vosgien Ingwiller

M. Cyrille LEZIER, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal que les travaux d'investissement ainsi que les acquisitions d'équipements des sociétés et associations locales sont subventionnés par la Commune dans les conditions ci-après :

- Dépôt des demandes avant la fin de l'année (n) pour les investissements programmés l'année (n + 1);
- Taux de 15% du coût TTC avec plafonnement à 7 623.-€ sur 5 ans (plafonnement non applicable pour les paroisses ou les associations paroissiales).

Le Club Vosgien d'Ingwiller sollicite une aide au financement pour l'acquisition d'un nouveau réfrigérateur destiné à équiper le chalet de l'association, pour un montant total de 649.00 € TTC.

Considérant les règles d'attribution des subventions communales précitées, le Club Vosgien d'Ingwiller peut bénéficier d'une aide d'un montant de 97.35 €.

L'avis des élus est demandé concernant l'octroi de cette subvention.

➤ *Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :*

- 1) *d'attribuer une subvention d'un montant de 97.35 € au Club Vosgien d'Ingwiller en vue du financement de son projet d'acquisition d'un nouveau réfrigérateur destiné à équiper le chalet de l'association, pour un montant total de 649.00 € TTC ;*
- 2) *précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.*

4° Commande publique - Marchés publics – Restructuration/Extension Mairie d'Ingwiller – Attribution du marché travaux relatif au Lot n° 06 "Etanchéité – Végétalisation – Bardage" :

M. le Maire rappelle que la commune d'Ingwiller a lancé une consultation pour désigner les entreprises chargées des travaux de l'opération « Restructuration/Extension de la mairie d'Ingwiller ».

Le 15/02/2021 le marché relatif au lot n° 01 "DEMOLITION / DESAMIANTAGE" avait été attribué à l'entreprise GCM pour un montant de 58 097.90 € HT.

Le 02/08/2021 le Conseil Municipal avait décidé d'attribuer les marchés travaux suivants :

- Lot 02 « TERRASSEMENT - GROS ŒUVRE » attribué à la société SOTRAVEST Rte de Zinswiller - 67110 OBERBRONN pour un montant de 374 913.93 € HT ;
- Lot 03 « CHARPENTE BOIS » attribué à la société HUNSINGER - 5 Rue des Menuisiers, 67290 WEISLINGEN pour un montant de 80 996.50 € HT ;
- Lot 04 « ECHAFAUDAGE » attribué à la société MGBTP - 2 Rue du Fossé, 67700 FURCHHAUSEN pour un montant de 19 967.07 € HT ;
- Lot 05 « COUVERTURE » attribué à la société OLLAND - 7 Rue Saint-Exupéry, 67500 HAGUENAU pour un montant de 87 229.71 € HT ;
- Lot 07 « MENUISERIE EXTERIEURE BOIS » attribué à la société VOLLMER - 26 Rue Principale, 67270 MELSHEIM pour un montant de 66 273.58 € HT ;
- Lot 08 « MENUISERIE EXTERIEURE ACIER » attribué à la société WILLEM - 2 Rue de la Mairie, 67110 GUMBRECHTSHOFFEN pour un montant de 101 223.00 € HT ;
- Lot 09 « MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM – BSO » attribué à la société ATALU - Rue de Bruxelles, 67150 ERSTEIN pour un montant de 170 679.00 € HT ;
- Lot 10 « TRAITEMENT DES FACADES » attribué à la société PEINTURE SCHWARTZ - 10 Rue ETTORE et JEAN BUGATTI 67870 BISCHOFFSHEIM pour un montant de 53 717.25 € HT ;
- Lot 13 « ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES » attribué à la société MEYER - 3 Rue du Président Poincaré, 67330 BOUXWILLER pour un montant de 170 980.90 € HT ;
- Lot 14 « DOUBLAGES - CLOISONS - FAUX PLAFONDS » attribué à la société SEPPIC - 44 Rte d'Engwiller, 67350 VAL-DE-MODER pour un montant de 193 618.35 € HT ;
- Lot 15 « MENUISERIE INTERIEURE BOIS – AGENCEMENT » attribué à la société HUNSINGER - 5 Rue des Menuisiers, 67290 WEISLINGEN pour un montant de 159 769.03 € HT ;
- Lot 16 « STORES – RIDEAUX » attribué à la société OFB - 5 Rue de l'Industrie, 67840 KILSTETT pour un montant de 21 489.00 € HT ;
- Lot 17 « METALLERIE » attribué à la société WILLEM - 2 Rue de la Mairie, 67110 GUMBRECHTSHOFFEN pour un montant de 43 000.00 € HT ;
- Lot 18 « CARRELAGE - FAIENCE » attribué à la société DIPOL – 1 Rue de la Batterie, 67118 GEISPOLLSHEIM pour un montant de 6 432.11 € HT ;
- Lot 19 « PEINTURE INTERIEURE » attribué à la société KOEHL – 3 rue du Lavoir, 67350 MULHAUSEN pour un montant de 35 000.00 € HT ;
- Lot 20 « CHAPE SOL COULE » attribué à la société HOLTZMANN ET HITTIER RESINES DE SOL (H2R) - 5 Rue de la Sablière, 67590 SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER pour un montant de 42 805.11 € HT ;
- Lot 21 « SOLS SOUPLES » attribué à la société ABRY ARNOLD - 6 Rue de l'Industrie, 67550 VENDENHEIM pour un montant de 9 513.79 € HT ;
- Lot 22 « ASCENSEUR » attribué à la société LORENZ - 8 Rue du Griffon, 67550 VENDENHEIM pour un montant de 20 900.00 € HT ;
- Lot 23 « AMENAGEMENTS EXTERIEURS » attribué à la société ADAM TP - 20 Rue de Neuwiller, 67330 BOUXWILLER pour un montant de 204 835.75 € HT ;

Le 04/10/2021, le Conseil Municipal avait décidé d'attribuer les marchés travaux suivants :

- Lot n° 11 "SANITAIRE – ASSAINISSEMENT », à la société SCHAEFFER et Cie – 2 rue de Bitché– 57960 MEISENTHAL pour un montant de 49 061 €HT ;
- Lot n° 12 "CHAUFFAGE - VENTILATION" à la société JUKI – 4 rue du Calvaire – 67190 STILL, pour un montant de 164 782.12 €HT ;

En ce qui concerne le Lot n° 06 "ETANCHEITE - VEGETALISATION - BARDAGE", il est rappelé que la première consultation avait été déclarée infructueuse car aucune offre n'avait été déposée.

Une nouvelle consultation a donc été lancée pour attribuer ce marché.

Suite à cette nouvelle consultation, le marché relatif au Lot n° 06 "ETANCHEITE - VEGETALISATION - BARDAGE", peut être attribué à la société SARL WIEDEMANN ET FILS - 4B, rue du Traîneau à 67240 GRIES, dont l'offre d'un montant de 187 280,62 €HT est la « mieux-disante » au regard des critères de jugement des offres prévus par le règlement de consultation.

Il est précisé que l'offre de la SARL WIEDEMANN ET FILS est la seule offre remise dans le cadre de la consultation. L'offre est tout à fait conforme sur le plan technique.

L'avis des élus est demandé.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,*
 - 1) *Décide d'attribuer le marché relatif au lot n° 06 "ETANCHEITE - VEGETALISATION - BARDAGE" à la société SARL WIEDEMANN ET FILS - 4B, rue du Traîneau à 67240 GRIES pour un montant de 187 280,62 €HT ;*
 - 2) *Autorise M. le Maire à signer le marché en question ainsi que tout document y afférent.*

5° Commande publique - Marchés publics - Information sur la délégation

M. le Maire informe les élus que, conformément à la délégation qui lui a été accordée par le Conseil Municipal par délibération en date du 8 juin 2020 en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, il a signé les contrats suivants :

- Le 29/09/2021, le marché « *Relevage de l'orgue Sauer/Kern – Eglise Catholique St Madeleine à INGWILLER* » avec la société KOENIG Yves - Facteur d'orgues – 6, rue de la Gendarmerie - 67260 SARRE-UNION, dont l'offre d'un montant global de 76 242 € HT, correspondant à l'offre de base d'un montant de 69 932 € HT et à l'option « soufflet » d'un montant de 6 310 € HT ;
- Le 04/10/2021, le marché « *Extension du réseau public de distribution électrique dans le cadre de la construction par le SDEA d'un bassin de pollution Rte de Haguenau à Ingwiller* » avec la société STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX – 26, Boulevard du Président Wilson - 67932 Strasbourg Cedex, pour un montant de 3 989.84 € HT ;
- Le 19/10/2021, le marché travaux « *Fouille archéologique extensive et suivi archéologique relatifs au projet de réhabilitation du centre-bourg d'Ingwiller* » avec l'opérateur ARCHEOLOGIE ALSACE - 11, rue Jean-François Champollion - 67600 SELESTAT, pour un montant global de 305 100 € HT, comprenant l'offre de base d'un montant de 242 450 € HT et les tranches optionnelles n° 1 à 5 de 62 650 € HT (12 530 € HT/tranche optionnelle).

6° Urbanisme – Droit de préemption urbain – Information sur la délégation

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que, conformément à la délégation qui lui a été accordée par le Conseil Municipal par délibération en date du 8 juin 2020 en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, il a renoncé au droit de préemption de la Commune en ce qui concerne les déclarations d'intention d'aliéner ci-après :

- 45/21 – Immeuble sis 18 route des Romains appartenant à la famille FISCHBACH, demeurant respectivement à 57830 LANDANGE, 67330 BOUXWILLER, 67340 INGWILLER, 67340 SPARSBACH ;
- 46/21 – Immeuble sis 4 rue des Fleurs appartenant à Jean-Claude NEES, demeurant à 68300 SAINT LOUIS ;
- 47/21 – Immeuble sis 24 rue des Sapins appartenant à Danielle HEINTZ, demeurant à 13200 ARLES ;
- 48/21 – Immeuble sis rue du Wittholz appartenant à la Société Civile Immobilière « Rossalmend » basée à 67340 INGWILLER.

7° Finances publiques – Emprunts – Réalisation d'un emprunt de 2 500 000 € pour le financement des investissements prévus au budget principal de la ville

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation de plusieurs établissements bancaires a été lancée en vue de souscrire un emprunt d'un montant de 2 500 000 € pour financer les investissements, notamment les opérations « Restructuration/extension de la mairie d'Ingwiller » et « Requalification du centre-ville rue du 11 Novembre et Grange aux Dîmes ».

Le résultat de cette consultation est présenté dans le tableau comparatif ci-après :

	Banque Populaire		Crédit Agricole		Caisse d'Epargne		Crédit Mutuel	
Montant capital emprunté (Déblocage des fonds en totalité)	2 500 000 €		2 500 000 €		2 500 000 €		2 500 000 €	
Durée remboursement	15 ans	20 ans	15 ans	20 ans	15 ans	20 ans	15 ans	20 ans
Taux fixe	0,70%	0,87%	0,68%	0,85%	0,81%	0,99%	0,75%	0,85%
Date maximum de déblocage	10/11/2021	31/10/2021	30/11/2021	31/10/2021	26/04/2022	26/04/2022	31/12/2021	31/12/2021
Échéances trimestrielles constantes	43 928,86 €	34 081,44 €	43 863,16 €	34 014,59 €	46 729,17 €	37 437,50 €	44 093,36 €	34 014,59 €
Date de la 1ère échéance	31/01/2022	31/01/2022	28/02/2022	28/02/2022	janv-22	janv-22	/	/
Montant total des Intérêts	135 731,60 €	226 515,20 €	131 789,65 €	221 166,88 €	154 406,00 €	250 594,00 €	145 601,71 €	221 166,87 €
Frais	500,00 €	1 500,00 €	1 250,00 €	1 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Date de validité de l'offre	26/10/2021	26/10/2021	31/10/2021	31/10/2021	26/10/2021	26/10/2021	31/10/2021	31/10/2021

Au vu du tableau comparatif ci-dessus, la proposition du *CREDIT AGRICOLE* s'avère être la plus intéressante sur une durée de remboursement de 15 ans.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de contracter auprès du *CREDIT AGRICOLE*, un emprunt d'un montant de 2 500 000 € sur une durée de 15 ans, au taux fixe de 0.68%, à échéances trimestrielles constantes.

L'avis des élus est demandé.

- **Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

Considérant la nécessité de souscrire un emprunt de 2.500.000 euros pour financer les travaux d'investissement prévus dans le cadre des opérations « Restructuration/extension de la mairie d'Ingwiller » et « Requalification du centre-ville rue du 11 Novembre et Grange aux Dîmes » ;

Vu l'offre de financement et les conditions générales et modalités d'emprunt y attachées proposées par le CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES ;

- 1) **Décide** de contracter auprès du CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES, un emprunt de 2 500 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :
 - Montant : 2 500 000 € ;
 - Type d'amortissement : remboursement d'échéance fixe ;
 - Type de prêt : taux fixe ;
 - Taux : 0,680 % ;
 - Durée : 15 ans ;
 - Remboursement trimestriel ;
 - Nombre d'échéances : 60 ;
 - Montant de l'échéance : 43 863.16 € ;
 - Date de dernière échéance : 28/11/2036 ;
 - Total intérêts : 131 789.65 € ;
 - Total capital : 2 500 000 € ;
 - Frais de dossier : 1 250 € ;
 - Coût total du crédit : 2 631 789.65 €

- 2) **Autorise** M. le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES.

8° Finances publiques – Décisions budgétaires - Décision modificative n°3 au budget principal de la ville

M. le Maire rappelle qu'une décision modificative a pour objectif d'ajuster les prévisions inscrites au budget primitif.

En effet, lors de l'élaboration du budget, la commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible.

Or, au fur et à mesure de l'exécution, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés.

De plus, des besoins nouveaux peuvent apparaître et nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

Dans ce contexte, la décision modificative ajuste les prévisions et complète les crédits budgétaires en fonction des nouveaux besoins.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative présentée ci-après pour inscrire la nouvelle recette correspondant à l'emprunt de 2 500 000 € que la municipalité compte contracter, ainsi que les dépenses que l'emprunt est censé couvrir.

Il est rappelé que le montant de l'emprunt initialement prévu au budget primitif en recettes d'investissement était de 1 677 500 €.

La décision modificative ci-dessous prévoit donc l'inscription d'un montant supplémentaire de 822 500 € en recettes d'investissement.

Parallèlement, des dépenses d'un montant équivalent sont inscrites en section d'investissement pour équilibrer le budget (+366 120 € pour financer la réalisation des fouilles archéologiques dans le cadre de l'opération « Requalification du centre-ville rue du 11 Novembre et Grange aux Dîmes » et +456 380 € pour financer une partie des travaux de l'opération « Restructuration/extension de la mairie d'Ingwiller »).

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la décision modificative du Budget Principal indiquées ci-après :

BUDGET PRINCIPAL VILLE - INVESTISSEMENT - DM N°3			
Dépenses			
Compte :	Budget 2021 avant DM n°3	Décision Modificative n°3	Budget 2021 après DM n°3
2128 - Autres agencements et aménagements de terrains - opération 411 : requalificat° CV/ rue du 11 nov/ Grange aux Dîmes fonction 824 : autres opérat° aménagement urbain	450 000,00	366 120,00	816 120,00
21311 - hôtel de ville opération 365 : Réaménagement Mairie fonction 020 : Administrat° générale	860 000,00	456 380,00	1 316 380,00
Total		822 500,00	
Recettes			
Compte :	Budget 2021 avant DM n°3	Décision Modificative n°3	Budget 2021 après DM n°3
1641 - Emprunts	1 677 500,00	822 500,00	2 500 000,00
Total		822 500,00	

- *Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. Hans DOEPPEN, et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :*
- 1) *Approuve la décision modificative n°3 du budget principal de la Ville telle que présentée ci-dessus ;*
 - 2) *Autorise M. le Maire à rectifier le budget en conséquence et à procéder aux écritures comptables afférentes.*

9° Commande publique - Marchés publics – Restructuration/extension de la mairie d'Ingwiller - Déclaration de sous-traitance lot n° 2 « Terrassement/Gros-œuvre »

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du marché de travaux concernant l'opération « *Restructuration/extension de la mairie d'Ingwiller* », l'entreprise SOTRAVEST, titulaire du lot n° 2 « *Terrassement/Gros-œuvre* », a présenté une déclaration de sous-traitance avec paiement direct au profit de la société LS-TST - 5, rue Pierre et Marie Curie – 67540 OSTWALD en vue de lui confier les travaux de sciage et de démolition pour un montant de 27 329.00 € HT.

L'avis des élus est sollicité quant à l'agrément de cette sous-traitance.

- *Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :*
- 1) *Accepte le sous-traitant proposé pour les travaux énoncés ci-dessus et valide les conditions de paiement ;*
 - 2) *Autorise M. le Maire à signer la déclaration de sous-traitance pour le marché susvisé.*

10° Divers

- Mme Francine BRACH, Adjointe au Maire, informe les élus que la collecte nationale au profit de la Banque Alimentaire se déroulera les 26 et 27 novembre 2021. A Ingwiller, des points de collecte seront installés dans les magasins SUPER U, SPAR et LIDL ainsi qu'à la mairie. Mme BRACH sollicite l'aide des conseillers municipaux pour organiser le point de collecte de la mairie.
- Intervention de Mme Jennifer CASAGRANDE, Cheffe de projet « *Petites villes de Demain* » (PVD), recrutée par la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre, en appui de ses bourgs-centres de Bouxwiller et d'Ingwiller dans le cadre du programme « PVD ». Le programme PVD vise à *améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour. Le dispositif a également pour objectif de renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'à 2026.* Mme Jennifer CASAGRANDE est missionnée pour élaborer et mettre en place des actions concrètes en termes de développement territorial, revitalisation rurale, attractivité, transition environnementale, amélioration de l'habitat et redynamisation du commerce au centre-ville. Elle a pour fonction principale d'impulser une dynamique de territoire autour des thèmes précédents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

VU POUR ACCORD
Le secrétaire de séance
Nicolas **MOEBS**

Pour copie conforme
Le Maire
Hans **DOEPPEN**